



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

personnel

Question écrite n° 120552

### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le taux d'emploi déclaré, de 1,43 %, de personnes en situation de handicap, au sein de ses services. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 % voulue par le législateur.

### Texte de la réponse

Le taux d'emploi des personnes handicapées atteint 1,43 % dans les services généraux du Premier ministre selon le périmètre du décompte retenu pour la participation au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2005. Le Premier ministre a donné instruction aux services placés sous son autorité de mettre en place une politique de recrutement plus ambitieuse. Le secrétaire général du Gouvernement a engagé un plan d'action pour atteindre l'objectif de 6 % dans les meilleurs délais possibles. Pour y parvenir, les services du Premier ministre ont établi un partenariat avec des associations reconnues dans le secteur public et le secteur privé pour leur savoir-faire dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Les premières actions ont été mises en place : sensibilisation de l'encadrement, formation des recruteurs, information des agents et aide à la sélection des candidatures. Un comité de suivi chargé d'apprécier les résultats de chaque service, de mutualiser les bonnes pratiques et de promouvoir les travaux nécessaires à faciliter l'accueil des personnes handicapées dans des locaux peu adaptés, a été installé sous la présidence du secrétaire général du Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120552

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2544

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4251